

DECRET N° 70/74 DU 14/3/70
portant nomination d'inspecteurs des finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE; CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969

Vu le décret n° 64/408 du 15 Décembre 1964 portant création de l'Inspection générale des finances et le décret n° 65/93 du 17 Mars 1965 définissant les attributions de l'Inspection Mobile,

Le Conseil d'Etat entendu ,

D E C R E T E :

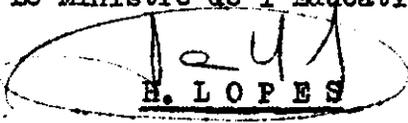
Article 1er. - Sont nommés inspecteurs des Finances :

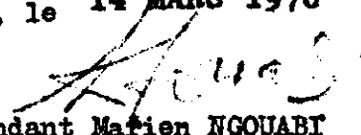
- MM. : - KHONO Pascal, Administrateur des S.A.F. de 2è échelon, précédemment directeur du Service central du Matériel Automobile de l'Etat
- SITHAS-BOUMBA Gaston, Administrateur des S.A.F. de 2è échelon, précédemment Secrétaire Général de la Mairie de Pointe-Noire.
- YOLOU-KOUYA Honoré, Administrateur des S.A.F. de 3è échelon, précédemment chef des services administratifs à l'Inspection générale des Finances.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

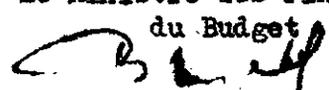
Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,
Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et du Travail, en mission
Le Ministre de l'Education Nationale,


H. LOPES


Commandant Mafien NGOUABI

Le Ministre des Finances et
du Budget


B. MATINGOU